DECISION N° 20261102_P_108
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 14 avril 2026,

VU la délibération n° 20260414_D_057 du Conseil Communautaire du 24 février 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Services à la population
Objet : Signature d'une convention avec « Laure BAYON » pour la mise en place de séances de musicothérapie en faveur des enfants inscrits au dispositif CLAS (Contrat Local Accompagnement à la Scolarité) du territoire du mois de novembre au mois de décembre 2026.

N° 20261102_P_108

Le Président,

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

Laure BAYON
Musicothérapeute
425 Chemin du Pont
43140 Saint Victor Malescours

Pour la mise en place de 4 séances de musicothérapie en faveur des enfants inscrits au dispositif CLAS du territoire pour favoriser le bien être physique, émotionnel psychologique et de permettre d'exprimer ses émotions.

Dates : Du mois de novembre au mois de décembre 2026
Lieu : CLAS : Saint Just Malmont, Saint Ferréol d'Auroure, Aurec sur Loire et la Séauve sur Semène

Participants : Enfants inscrits au dispositif CLAS

Montant : 350.19€ TTC

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 2 novembre 2026

Le Président,

Frédéric GIRODET

